DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/050 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT AUX OPERATIONS « ESPACE DE VIE SOCIALE »

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-050-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Les actions menées sur le dispositif EVS « Espace de vie sociale » connait un franc succès.
De ce fait, quatre nouvelles associations de Salazie, Zel Papangue, A.J.B.P, A.D.Q.S et CASE de Grand-Ilet ont travaillé en concertation avec les services de la CAF afin d'obtenir un soutien financier de leur part et permettre ainsi le déploiement de cette opération sur tout le territoire communal.

Les agréments et les aides de la CAF sont subordonnées à l'engagement des associations de respecter les conditions à la convention d'objectifs et de financement pour une période de trois ans.

La collectivité souhaite également cofinancer ce dispositif compte tenue qu'il favorise le développement du lien social avec une implication forte des familles dans la mise en œuvre des animations.

Les associations Zel Papangue, A.J.B.P, A.D.Q.S et CASE de Grand Ilet seront soutenues à hauteur de 5 000 € chacune, au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **De bien vouloir autoriser l'attribution de 5 000 € à chaque association citée ci-dessous :**
 - **Zel Papangue,**
 - **Association des Jeunes de Bois de Pomme (A.J.B.P),**
 - **Association de Développement de Quartiers de Salazie (A.D.Q.S),**
 - **CASE de Grand-Ilet,**

 en vue de conduire les actions EVS dans leur quartier respectif.

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE 974 La Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-050-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026